L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 3 AOUT.

FEUILLETON.

LE PRINCE POGOUTZINE,

PAR
ERNEST DAUDET.

XX

— Suite —

En parlant ainsi, Lagardie sentit un remords nouveau mordre son cœur. N'avait-il pas caché à sa sœur qu'elle était aimée d'Henri ? Instruite de cet amour, n'y aurait-elle pas répondu, avant de se promettre à Pogoutzine ? Ainsi, de quelque côté qu'il tournât les yeux, Lagardie ne voyait partout que les preuves de son imprudence. Et alors il éprouvait une haine violente pour l'homme qui avait tenté de porter le déshonneur dans sa maison, spéculé sur les sentiments les plus délicats, les plus tendres et mis dans ses intérêts, pour atteindre un odieux résultat, cette Jeanne Aubry, la sirène aux yeux perfides, que Lagardie détestait maintenant autant qu'il l'avait aimée.

Car il y avait entre le frère et la sœur cette différence : c'est que tandis que celle-ci, tombée de toute sa hauteur d'un amour exalté, chaste et fécond en espérances, était incapable, toute livrée à sa douleur, d'éprouver ni colère ni désir de vengeance, Lagardie, foulant aux pieds sa passion et les souvenirs qu'elle lui rappelait, espérait à punir avec éclat ceux qui l'avaient joué.

Au premier rang, parmi ceux-là, se présentait Pogoutzine. La comtesse n'avait pas menti. Il était marié. Ce n'était même un secret pour personne dans le monde où il vivait. On savait que sa femme habitait la Russie : frappée de folie à la suite de mauvais traitements que son mari lui avait fait subir, disaient les ennemis de ce dernier, elle vivait dans une terre éloignée de toute grande ville, parmi des serviteurs dévoués, oubliée des hommes et surtout de celui qui n'aurait dû l'oublier jamais, ne goûtant dans les courts instants de lucidité que lui laissait son mal, d'autre bonheur que celui de sa solitude.

Pogoutzine n'avait eu aucune peine à cacher la vérité à Suzanne, à la maintenir dans une ignorance absolue à cet égard. Elle n'était pas du monde où se savent et se disent ces sortes de choses, et la fatalité avait voulu que jamais, ni devant elle ni devant son frère, il n'eût été fait aucune allusion à la princesse.

La misérable fraude de Pogoutzine avait été sur ce point complète. Elle apparaissait dans ses paroles aussi bien que dans ses actes.

Il avait spéculé sur la bonne foi d'une jeune fille timide, ignorante, crédule. C'est là ce que Lagardie ne lui pardonnait pas et ce qu'il fut encore moins disposé à lui pardonner lorsque Suzanne, avec force réticence et dans un langage mêlé de larmes, lui eut fait connaître l'histoire de ses tristes amours.

—Mais, alors, tu l'aimais ! s'écria Lagardie.

Suzanne baissa les yeux sans répondre.

—Toi aussi, pauvre petite, malade d'amour ! reprit son frère en la serrant contre son bras. Puis il ajouta :

—Du moins auras-tu du courage, sauras-tu effacer de ton cœur le souvenir de cet homme ?

—Oui, je l'en effacerai, répondit Suzanne en souriant tristement à travers ses larmes. Il est des épreuves cruelles après lesquelles on aime mieux ceux qui les ont causées. Mais il en est d'autres d'où le cœur qui les a traversées revient désillusionné, sinon guéri. J'ai subi l'une de celles-là et puisque l'honneur me reste, j'en guérirai.

Après avoir ainsi parlé, plus encore dans le but de rassurer son frère qu'inspirée par la vérité, car elle était incapable d'y voir clair au-dedans d'elle-même, Suzanne brisée par les émotions violentes de cette longue nuit, s'endormit d'un sommeil profond. Lagardie se retira doucement et gagna sa chambre. Mais, il ne put goûter un semblable repos. Il sentait qu'il ne se consolerait pas aussi aisément que sa sœur.

Il était obsédé d'un âcre désir de vengeance dont il voulait faire sentir tout le poids à ceux dont il avait à se plaindre. Et puis, quelle que fût sa colère, elle n'avait pas complètement éteint l'amour qui l'enchaînait la veille encore aux pieds de Jeanne Aubry. Les causes de sa souffrance étaient donc multiples. Sa sœur trompée par Pogoutzine, son propre cœur meurtri par Jeanne, son ami Henri de Guillerargues à jamais peut-être éloigné de lui, voilà ce que lui coûtait sa courte liaison avec le prince, et lorsqu'il se retournait pour chercher quelque consolation, les seuls êtres qu'il trouvât à ses côtés, étaient sa mère et sa sœur, l'une malade, l'autre aussi cruellement éprouvée que lui, incapables l'une et l'autre de lui prodiguer les soins dont il aurait eu besoin.

Ce fut dans le cours de ses douloureuses réflexions que le souvenir de la comtesse Touazig se présenta tout à coup à sa pensée, et que se rappelant toutes les circonstances de cette nuit fatale, il vit avec netteté le rôle qu'elle avait joué. Sans s'expliquer les causes de la conduite de cette femme, il était obligé de s'avouer qu'il lui devait d'avoir pu sauver sa sœur.

—Je l'avais donc mal jugée, se dit-il.

Il alla chez la comtesse le même jour. Elle le reçut avec une joie qu'elle n'essaya pas de cacher, sans que rien put trahir cependant son ardent amour.

—Je viens vous remercier, lui dit-il, car, si les tristes aventures que nous venons de traverser se sont terminées sans catastrophe, c'est à vous que je le dois.

—Ne me remerciez pas, répondit-elle, rouge de plaisir et d'orgueil. J'avais compris que vous me méprisiez. Il me suffit de vous avoir obligé à me rendre votre respect pour m'estimer heureuse.

—Mais est-ce là l'unique sentiment auquel vous avez obéi ? demanda-t-il.

A cette question, elle fut sur le point de lui dire la vérité. Il eut été si doux, en ce moment, de lui avouer l'amour qui la consumait, de recueillir le fruit de son dévouement et de voir Lagardie à ses pieds. Elle se retint cependant, dans la crainte de lui laisser supposer que sa courageuse conduite n'avait été qu'un calcul de femme amoureuse.

— Je n'ai eu qu'un but, lui dit-elle, vous prouver mon amitié, vous prouver surtout que je vaux mieux que ma réputation. Et puis croyez-vous qu'il ne soit pas doux de pouvoir se dire qu'on a bien fait, qu'on a commis une belle action. Cette justice que je peux me rendre et le témoignage de votre gratitude me suffisent. Je suis payée, je n'attendais pas d'autre reconnaissance.

Elle était si touchante, en parlant ainsi, toute son attitude révélait tant de noblesse et de chasteté, elle ressemblait en ce moment si peu à la créature étourdie et folle, qu'elle avait été jusque-là, que Lagardie, pénétré de respect, lui prit la main et y posa ses lèvres.

Ce baiser respectueux la troubla profondément. Lagardie la vit pâlir et rougir tour à tour, sous le poids d'une émotion dont il était bien loin de deviner la cause. Il se sentit lui-même ému plus qu'il n'aurait voulu. Il se rappela qu'il s'était traîné aux pieds de cette femme, qu'elle l'avait longtemps repoussé et qu'en un moment de folle ivresse, elle lui avait promis quelques heures de plaisir.

Mais, il n'eut même pas la pensée de lui rappeler cette promesse. Quelque faible qu'il fut en sa présence, il se sentait si rempli de respect, en même temps si heureux de la retrouver digne de lui, puisqu'elle avait racheté son passé par une bonne action, qu'il n'osait plus la traiter ainsi qu'il l'eût fait autrefois. Elle était maintenant à ses yeux une honnête femme ; s'il recommençait à l'aimer, c'était d'une tendresse idéale, dégagée de tous les désirs grossiers qui font de l'amour une honte pour qui l'éprouve tel.

— Reviendrez-vous me voir ? lui demanda-t-elle, timidement, au moment où il se levait pour partir.

— Aussi souvent et aussi longtemps qu'il vous conviendra de me recevoir.

— Revenez alors, et n'oubliez pas que vous avez ici une amie.

Elle lui tendit la main. Il l'embrassa de nouveau et se retira, sans lui avoir fait part des projets de vengeance qui s'agitaient confusément dans son esprit.

— M'aimera-t-il encore ? se demanda-t-elle, en se retrouvant seule.

Le même jour, sa sœur qui pour détourner les soupçons que sa mère aurait pu concevoir, vaquait en dépit de son état de souffrance à ses occupations accoutumées, lui dit :

— Hier, quand tu es entré dans la maison du prince, une femme était à tes côtés.

— C'est elle qui t'a sauvée, répondit Lagardie.

— Mais, alors, je veux la voir, la remercier.

— Tu ne peux la voir.

— Pour quelle cause ?

Cette cause était de celles que Lagardie ne pouvait révéler à sa sœur. Il eut recours à un mensonge.

— Elle est partie, dit-il.

— Ne saurai-je pas son nom ?

— Tu dois l'ignorer toujours.

Suzanne comprit.

— Pauvre femme ! ajouta-t-elle. Je prierai pour elle, car je vais prier maintenant. La prière seule peut me guérir.

— La prière et l'amour, pensa Lagardie au souvenir duquel se présenta le nom d'Henri de Guillerargues. Si Henri aimait toujours Suzanne, elle pourrait encore être heureuse.

Cette espérance ramena quelque calme dans le cœur de Lagardie. Pour la première fois, depuis le matin, il se sentit disposé à l'indulgence et à l'oubli pour ceux qui lui avaient fait tant de mal.

XXI

Au lendemain des événements que nous venons de raconter, le frère et la sœur recommencèrent leur vie d'autrefois. Lagardie avait souvent entendu dire que le travail et l'art sont, pour les douleurs humaines, de suprêmes consolateurs. Il put juger, par lui-même, de la vérité de ces paroles. Son atelier le revit comme autrefois, laborieux, inspiré. Des toiles nouvelles, signées de son nom, firent leur apparition dans les vitrines des marchands. Elles furent accueillies avec succès.

Quant à Suzanne, dégagée des préoccupations, qui, durant deux mois, avaient si fort troublé son existence, elle se consacra tout entière à sa mère. La santé de celle-ci s'altérait chaque jour davantage. Elle perdit la mémoire. Puis, ses membres furent frappés de paralysie. Elle parut ne plus reconnaître ses enfants. Ils durent s'attendre à la voir mourir bientôt.

Suzanne se prodigua pour soulager ses souffrances. Elle passa les jours et les nuits auprès d'elle, priant, se dévouant, s'efforçant d'oublier ses peines, dans l'accomplissement des grands devoirs qui s'imposaient à elle.

Mais, rien, dans les circonstances douloureuses qu'elle traversait, n'était de nature à lui rendre le calme, à guérir son cœur meurtri. Elle ne haïssait pas celui qui l'avait trompée ; elle ne pouvait chasser son souvenir ; et, ne l'oubliant pas, elle se sentait encore faible, émue, troublée, en pensant à lui. Elle l'avait tant aimé !... Elle l'avait placé si haut dans son âme, qu'elle ne pouvait se résigner à la pensée qui revenait sans cesse à son esprit, et qui l'obligeait à s'avouer que celui-là, dont elle avait fait son idole, était indigne d'elle !

Il y a, dans le cœur d'une jeune fille chaste, des trésors d'enthousiasme et d'amour ; elle les garde précieusement pour celui auquel l'avenir les réserve.... Puis, quand il paraît, quand elle a cru le reconnaître, elle met ses richesses à ses pieds, non pour qu'il les dissipe, mais pour qu'il en jouisse, en les faisant servir à son propre bonheur et au bonheur de celle qui les lui a fait hommage, parce qu'elle l'aime. S'il la trompe, s'il la trahit, s'il oblige celle qui s'est livrée à lui avec tant de sainte confiance, à ouvrir les yeux, à reconnaître son erreur, les trésors demeurent éparpillés, inutiles, attendant qu'un autre les recueille pieusement, et console la pauvre créature de la trahison et de l'oubli.

Mais, si ce consolateur ne se présente pas, et tant qu'il ne s'est pas présenté, le cœur de la femme délaissée reste malade et meurtri. Plus elle était confiante et candide, plus sa douleur sera poignante. Plus son ivresse avait été profonde, plus son réveil sera terrible, et cruelle sa désillusion. Il faut beaucoup de temps pour guérir de telles plaies ; car, ce n'est pas seulement sur son bien perdu que pleure l'abandonnée, mais encore sur l'erreur, qui fait sa honte. Les paroles par lesquelles elle a répondu aux paroles ; les caresses par lesquelles elle a répondu aux caresses, sont, sans cesse, dans son souvenir comme des remords cuisants, la font rougir, car c'est dans sa pudeur qu'elles se sont atteintes.

Tel était l'état de Suzanne. Lorsqu'elle songeait aux entrevues qu'elle avait eues avec Pogoutzine, aux heures où elle avait senti les bras de cet homme l'enlacer étroitement ; lorsqu'elle se disait qu'il avait joui de ces privilèges, qui sont la joie de ceux qu'ils aiment, elle souffrait plus encore de honte que de dépit ; et, bien que ce qu'elle appelait ses fautes, dût être réduit à ces imprudences, c'en était assez pour tenir en éveil des scrupules peut-être exagérés, mais à coup sûr difficiles à apaiser.

Au surplus, tout se passait entre elle, sa conscience et son cœur. Elle tenait son mal soigneusement caché. Si le souvenir de Pogoutzine la troublait encore, si elle éprouvait des regrets ou des remords, nul ne le savait. A qui se serait-elle confiée, puisque sa mère ne pouvait la comprendre, puisque son frère aurait souffert autant qu'elle-même de ce qui la faisait souffrir, tant qu'elle lui eût révélé ? Nul ne put donc connaître le fond de sa pensée. Elle priait, travaillait, se prodiguait, ne sortait jamais ; et si son frère découvrait sur son visage les traces des larmes qu'elle versait, il pouvait les attribuer à la fatigue des longues veilles, passées au chevet de madame Lagardie.

Il s'en fallait de beaucoup que son propre état fut aussi douloureux. Entre les sentiments que Suzanne avait nourris pour Pogoutzine et ceux que Lagardie avait eus pour Jeanne Aubry, la différence était grande. D'un côté, c'était l'amour, dans ce qu'il a de plus profond, de plus durable, de plus pur, de plus exalté ; de l'autre, c'était le caprice, fait de désirs violents, d'aspirations brutales, et, dès lors, plus facile à oublier. On peut mourir d'un mal semblable à celui de Suzanne. On ne meurt pas d'un mal tel que celui de Lagardie. Le peintre ne subissait donc pas une douleur égale à celle de sa sœur, et son amour-propre ressentait la blessure bien plus que son cœur.

Et puis, Lagardie voyait fréquemment la comtesse Touazig. Sans se rendre compte des sentiments qui l'attiraient vers elle ; sans qu'il comprît combien il en était aimé, il goûtait, auprès de cette femme transformée, une joie tranquille, qui était le chemin le plus rapide pour arriver à l'oubli.

Enfin, il s'était remis au travail avec acharnement, et la fièvre bienfaisante qui l'animait était encore un infaillible moyen de guérison.

Grâce à ces distractions puissantes, Lagardie se consola vite. De la passion malsaine, qui avait failli lui être fatale, il ne resta bientôt rien, dans ses souvenirs, qu'un désir toujours vivant, quoique contenu, de tirer de Pogoutzine une vengeance éclatante.

Mais, sur ce point encore, la comtesse apaisait ses colères.

—A quoi vous servira la vengeance ? lui disait-elle : vous donnera-t-elle le repos que vous cherchez ? rendra-t-elle à votre sœur la paix intérieure qu'elle a perdue ? Est-ce parce que vous aurez puni cet homme de ses méfaits, que vous en oublierez plus vite les conséquences ? D'ailleurs, comment vous venger ? Je ne vois qu'un seul moyen digne de vous, c'est de provoquer le misérable, de vous battre avec lui. Mais, pourrez-vous agir ainsi, sans éclat, sans compromettre votre sœur ? Et puis, avez-vous la certitude d'être le plus fort ? Et si vous succombez dans cette lutte, que deviendront celles dont vous êtes le protecteur et le soutien ? Le déshonneur n'est pas entré dans votre maison. Estimez-vous heureux à ce prix. Renoncez à des colères, à des pensées de vengeance qui ne serviraient qu'à éloigner de vous, et pour toujours, le bonheur et le repos.

Dans la bouche de la comtesse, ce langage exerçait sur Lagardie une grande influence.

—Que je voie Suzanne heureuse, répondait-il, et mon irritation cessera d'elle-même.

—Travaillez alors à la consoler, reprenait la comtesse, qui redoutait surtout que Lagardie ne payât de sa vie les projets qu'il formait contre le prince.

Lagardie se montrait docile à ces conseils. Il paraissait momentanément apaisé. D'ailleurs, eût-il voulu provoquer sur-le-champ Pogoutzine, qu'il ne l'aurait pu. Au lendemain de sa misérable tentative, ce dernier était parti pour l'Allemagne, accompagné de Jeanne Aubry, qui allait y rejoindre Guyot-Bussy, devenu le héros du salon de jeu de Bade.

L'été s'écoula de la sorte. Vers la fin du mois d'octobre, Suzanne et Robert eurent le malheur de perdre leur mère. Toutes les facultés de madame Lagardie s'étaient éteintes peu à peu, et, lorsqu'elle ne fut plus qu'un corps inerte, incapable de sentir ni de comprendre, la vie se retira à son tour. La pauvre femme s'éteignit un soir et passa, sans secousse, du jour de la terre, dans le rayonnement de l'éternelle paix.

Cet événement n'était que trop prévu. Il ne laissa pas, cependant, que d'atteindre cruellement les enfants de madame Lagardie. Les heures qui suivent le trépas d'un être aimé sont terribles pour ceux qui le pleurent. La stupéfaction, l'horreur, les regrets, la révolte contre la puissance mystérieuse, qui dispense à son gré la vie et la mort, et nous frappe dans ce que nous avons de plus cher, voilà quels sentiments agitent l'homme en de tels instants.

C'est au milieu de cette douleur première que Lagardie, cherchant autour de lui un cœur moins désespéré, plus calme que le sien, se décida à écrire à Henri de Guillerargues. Il n'avait encore osé le faire, comme s'il eût redouté des reproches, ou la honte de revoir un ami dont il avait méconnu le dévouement.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 2 août 1869.

Il ne s'est pas opéré de changements sur le marché monétaire proprement dit. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales, se font à 10 à 12 pour cent par an ; les billets de second ordre, avec garanties collatérales, à 1 à 1 1[2 pour cent par mois ; les billets de second ordre, sans garanties collatérales, à 1 1[4 à 1 1[2.—Les billets hypothécaires sont à 10 à 11 par an de le No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 135 1[2 à 135 3[4 contre 136 1[4 à New-York et a fermé à 135 1[4 à 135 1[2. Les opérations embrassent $5000 à 135 1[2, $3000, $3000 et $1000 à 135 3[4, $1000 à 135 7[8, $1000, $2000 et $5000 à 136. Dans l'argent, $500, en demi piastres américaines, à 130 1[2 et $500 à 131. Nous cotons les demi piastres à 130 à 131, les piastres mexicaines à — à 3 3[4 de prime sur l'or.

Nous avons encore à constater une absence d'animation dans le change étranger. Il n'a été vendu que des sommes insignifiantes, par des banques, pour remises sur France, et par l'Angleterre. On n'a presque pas offert de change de commerce. Nous cotons le sterling nominalement, à 148 1[4 à 148 3[4 le connaissement No 1 et clear, et 149 3[4 à 150 le change de banque ; le change sur France, à 3 83 3[4 à 3 82 1[2 le premier et 3 78 3[4 à 3 77 1[2 le second.

Le change américain a été calme et a fléchi. Les banques ont encore demandé 3[8 à 1[2 de prime de petits checks sur New-York, mais ont peu vendu. Les transactions sont : $10,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, $25,000 et $25,000 de banque à 1[8 de prime, $12,000, en change de commerce, $30,000 et $30,000 de banque à 3[16. Nous apprenons que de petits montants de change de commerce se sont vendus au pair.

On a vendu, dans les trois jours qui viennent de s'écouler, 500 actions de la Compagnie du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux à $1 20, 2,500 à $1 22 1[2 et 1 200 à $1 25.

Aucune vente de bonds n'a été annoncée.

Une transaction de $3,000 de mandats de la police métropolitaine a eu lieu à 85 1[2. Les courtiers achètent les petites sommes à 81.

Il s'est fait très peu de chose dans les billets de la ville. La seule vente annoncée est de $1,500 à 26 d'escompte. Ces billets peuvent être cotés à 25 3[4 à 26. Les courtiers achètent les petits montants à 26 1[2 et vendent à 25 3[4 à 26 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi, 2 août 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 161 balles, montant composé en grande partie de bas grades à peu près aux prix antérieurs. Nous continuons à coter : ordinary 26 à 27, good ordinary 28 à 29, low middling 29 1[2 à 30 1[4.

Les quelques listes désirables de quelqu'étendue et qui sont restées invendues sont tenues aux prix les plus élevés de l'échelle—c'est à dire à 31 à 31 1[2 c pour le strict low middling—mais la demande, à ce qu'il paraît, n'est faite que par des personnes qui ne veulent pas payer des chiffres plus élevés que les cotes. L'Ordinary s'est vendu à 26, le strict ordinary à 29 et le good ordinary 28 c. Des offres de 30 1[4 et 30 30 1[2 c la livre, faites pour du strict low middling ont été repoussées. Les recettes du jour n'ont pas été échantillonnées assez à temps pour être offertes, mais ces envois seront probablement exposés en vente demain.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er septembre 1868, bal.		3044
Arrivé depuis notre dern. rap.	291	
Arrivé précédemment	826597	
Balles additionnelles comp. d'échantillons &c.	9112	836000
		839044
Expédié aujourd'hui	676	
" précédemment	831003	834679
Stock en mains &c.		4365

SUCRE ET MÉLASSE—Tout le sucre frais arrivé—en tout 13 boucauts—a été vendu à des prix pleins savoir : 12 3[4 c la livre de fair et 14 3[4 c pour le choisi. Un lot de mélasse de la Louisiane est arrivé, mais pas vendu. Le sucre des raffineries de la ville vaut 14 3[4 à 15 1[2 c la livre de jaune clarifié, 15 3[4 à 16 3[4 c pour le blanc et 17 3[4 à 17 1[2 c pour le concassé et le sucre en poudre. La mélasse raffinée 60 à 80 c le gallon de recuite et $1 pour le golden syrup.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Il ne nous est arrivé aucun bateau de l'Ouest, depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le marché est calme mais ferme et le stock faible ; la superfine et la double extra sont rares. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1200 barils dont 32 de superfine à $5 75, 4000 barils à $5 75 pour la superfine et $6 50 pour la double extra, 100 de double extra à $6 50, 150 de triple extra à $6 75, 20 d'extra de choix à $7 50, et 100 à des conditions privées.

MAIS—La demande locale est limitée et les prix de l'article ont baissé. Environ 1800 sacs se sont vendus aujourd'hui comme suit : 250 de mélangé à $1 07 1[2, 450 de blanc et 150 de jaune mêlé à $1 10, 730 et 300 de blanc à $1 12 1[2, 150 de blanc de choix à $1 15 et 150 do à $1 20 le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme et les prix en sont bas. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 507 sacs, dont 200 à 71 c, 50, 100 et 107 à 72c et 50 à 73 c le boisseau.

SON—Est toujours calme. 150 et 250 sacs se sont vendus à $1 05 les cent livres.

FOIN—Rare et en demande. 100 balles de prime de l'Ouest vendues à $31 le tonneau.

PORC—Calme, mais ferme. Les détenteurs demandent de l'article $35 50 le baril de mess et se placent à ce prix. Les commerçants détaillent à $35 75 à $36 le baril. Un lot de 50 barils de mess léger vendu à $35 le baril.

BACON—Le marché est ferme et le détail se fait à 15 3[4 à 16 c la livre d'épaules, 19 1[4 à 19 1[2 pour les côtes clear ribbed, 19 3[4 à 20 c pour les côtés désossés et 23 à 25 c pour les jambons carés au sucre.

BREAKFAST BACON—Rare et commandé 23 à 24 c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules se vendent en détail 15 c la livre.

SAINDOUX—Un lot de 20 tierçons de pressé vendu au débarcadère à 20 c la livre. L'article en tierçons est coté à 19 3[4 à 20 1[2 c ; en barillets 21 1[2 à 23 c la livre.

BLÉ—Il y a sur le marché divers ordres à remplir et ces ordres sont pour l'Angleterre et pour France, mais jusqu'ici les approvisionnements ont manqué.

SEL—La demande de sel de Liverpool est peu active, mais les prix du fin ont haussé. Les marchands vendent le gros à $2 30 à $2 35 le sac et le fin $2 40 à $2 45. Les forts lots en entrepots paient en moins 10 c le sac. Pas de ventes de chargements à rapporter. Le sel des Iles Turques est ferme à 50 à 60 c le boisseau.

HARICOTS—Pas de demandes, les blancs prime de l'Ouest sont tenus à $8 à $9 et du Nord $9 à $10 le baril.

DRÊCHE ET HOUBLON—La demande de drèche est renfermée dans un petit commerce local. Nous cotons la spring d'orge à $2 à $25 le boisseau, la drèche de seigle et de maïs sont nominales. Le houblon abonde et est en défaveur, l'article se détaille à 12 à 14 c la livre.

FARINE DE MAIS—Le stock de farine est faible, mais peu de demandes. La farine séchée au four se vend en magasin $5 50 à $7 75 le baril.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le marché est ferme à 25 1[2 c yarde pour les lots ronds. 25 balles vendues à ce prix aujourd'hui. Les commerçants vendent l'article en rouleaux à 23 1[4 c la yarde et en balles 25 1[2 c.

RIZ—La demande est un peu meilleure, mais les prix n'ont pas changé. Le détail a lieu à 7 à 7 1[4 c la livre d'ordinaire, 8 c pour le bon do, 8 1[4 c pour le prime et 9 à 9 1[4 c pour la qualité de choix.

WHISKY—Demande bonne et prix plus forts. Le rectifié est coté à $1 20 à $1 22 1[2 le gallon et les spiritueux à $1 25 à $1 27 1[2. Pas de Highwines sur le marché. L'article est coté nominalement à $1 12 1[2 à $1 15 le gallon.

FROMAGE—La demande n'est que locale et le stock faible. Un lot de 35 et un autre de 15 caisses de factory de choix de l'Ouest s'est vendu à 18 c la livre.

SUIF—Calme et ferme. Nous cotons le suif de choix fondu en ville à 10 3[4 à 11 et à la campagne 10 3[4 c.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Mardi matin, 3 août 1869.

Le soleil n'a point paru hier, et les travailleurs de la levée n'ont pas été accablés par la chaleur. Malheureusement, ils ne trouvent pas en ce moment beaucoup d'occupation sur les wharfs. On n'y voit que rarement quelques traces d'animation.

ARRIVÉS, hier : Le Flicker et le Rose Franks, du bayou Lafourche ; le National, de Bayou Sara ; le Céleste, de la Rivière Rouge ; le Lizzie Hopkins, de la rivière Ouachita ; le Gov. Allen, de Vicksburg ; le Myrtie, de la côte d'en bas.

PARTIS HIER.—Le Rose Franks, pour le bayou Lafourche ; le National, pour Bayou Sara. Ces deux bateaux sont partis avec un fort chargement et beaucoup de passagers.

Nous engageons ceux qui sont désireux de faire une promenade d'agrément, à profiter du beau bateau le Right Way, qui partira ce soir, à 5 heures. Le capitaine Joe Dalferes a pris les arrangements nécessaires pour rendre ce voyage des plus agréables. Ce steamer descendra jusqu'à la Balize.

DÉPARTS D'AUJOURD'HUI.—Le Myrtie, capitaine W. S. Basset, faisant trois voyages par semaine jusqu'au fort Jackson, savoir : le mardi et le jeudi, à midi, et le samedi, à 4 heures du soir. M. Léo Bayhi est chargé de la comptabilité et M. W. H. Brooks est préposé au fret—Le nouveau bateau le Céleste, capitaine J. F. Muse, partant de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardis, à 5 heures du soir, et prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages sur la Rivière Rouge.

Le beau bateau, Gov. Allen, qui a pris la place du Frank Pargoud, fait un service régulier entre la Nouvelle-Orléans, Vicksburg et la station Argyle, prenant du fret et des passagers pour tous les points intermédiaires. Le Gov. Allen porte la malle, et arrive toujours à temps à Vicksburg pour que ses passagers, en destination soit de la Rivière Yazou, soit de St Louis, puissent prendre les bateaux affectés à ce double service.

Nous appelons l'attention des marchands et des voyageurs sur les départs de demain. Le Crescent laissera son mouillage pour la paroisse Plaquemine ; le Welcome, pour Bayou Sarah ; le Wild Wagoner, pour Natchez ; l'Annie Wagley, pour les Opelousas

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 3 août 1869.

Arrivés hier—272 bœufs du Texas.

Vendu—224 bœufs du Texas, 312 veaux et veaux d'un an.

A vendre—972 bœufs du Texas, 280 veaux et veaux d'un an, 215 cochons, 749 moutons.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	— —	à	— 00
do do 2e qlt., par tête	— —	à	— 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	10.00	à	20.00
Cochons par liv., gr.	0. 9	à	0.11
Cochons (stock) par tête gr.	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons 3me qlt., par tête	0.00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80.00
Veaux, par tête	8.00	à	12.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

ANCIEN ET INFAILLIBLE.
PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC
LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE.
Le plus efficace qu'il y ait au monde.
Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des déchirements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds ?
DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.
Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
N'est pas un candi dangereux.
LE VERMIFUGE DE McLANE
Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.
N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.
Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.
☞ On le vend dans le monde entier.

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de pièces d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 30 et 32 Nile-Levée.
27 avril—1an   Coin Allée de Natchez.

CHANGEMENT DE LOCAL.
WAGENER & MEYER
ANNONCENT à leurs amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils ont transféré leur magasin du No 51 de la rue du Camp au No 106 DE LA RUE DU CANAL, en face de Christ Church, où ils continuent le même genre d'affaires et reçoivent continuellement de nouveaux articles qui viennent s'ajouter à leur grand stock de glaces françaises et allemandes, gravures, chromos, lithographies coloriées et autres, cadres de portraits et de lithographies dorés, bois de rose et de forme ovale et carrée, cadres de cartes photographiques, corniches et stores de fenêtres, glands et cordons.
Ils offrent des avantages particuliers à ceux qui peuvent figurer sur notre liste et qu'ils vendront au plus bas prix du comptant. 14juil—1m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.
Au coin des rues Toulouse et Robertson Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juillet—1an

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nile-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2juillet—1an

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.
1er juillet 1869.
LE 29 du mois dernier, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de SIX PIASTRES par action, lequel provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir du 5 courant.
WM. S. BROWN, Trésorier.
3juillet—1m

PHARMACIE.
HENRI MENAGE, pharmacien de la Faculté de Paris, ex-interne de l'Hôpital Napoléon III, a l'honneur de faire savoir qu'il vient de rouvrir la pharmacie encoignure Bayou et Johnson. On trouvera chez lui toutes les spécialités françaises et américaines et des médicaments frais et consciencieusement préparés, à des prix modérés. Il fait surtout connaître à messieurs les docteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance que leurs prescriptions seront toujours exécutées avec soin et ponctualité à toute heure du jour et de la nuit. 21 juil—1m

Travail libre,—Bourse et Enregistrement de Terres.
COIN DES RUES LAFAYETTE ET NILE-LEVÉE.
LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre aux émigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi
Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.
Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration. 20 juin—6m

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain,

Arrangement d'été.

DÉPARTS.

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.	—DU LAC—
6 heures du matin,	5 heures du matin,
8 " "	7 " "
10 " "	9 " "
Midi	11 " "
2 heures P. M.	1 heure P. M.
3 " "	3 " "
4 " "	4 " "
5 " "	5 " "
6 " "	6 " "
7 " "	7 " "
8 " "	8 " "
9 " "	9 " "

Le convoi de 9 heures du soir, du Lac, ne va qu'à l'ancien dépôt.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 4 heures du matin et, du Lac, à 10 heures du soir.

Le Dimanche un convoi à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Les convois partiront à toutes les heures, le dimanche de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

18 juil ☞ O. PANDELY, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nile-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le frêt pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. CHS. A. WHITNEY & Co; Agents.
27mai

HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS

CAMPEMENT RESTAURAT.
72, Rue de Chartres.
AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui 17 juillet, il a réduit ses prix :
Déjeuner (sans vin)......30 sous
Dîners, avec vin......35 sous
Chambres meublées pour les voyageurs. Au premier, un grand salon. Table de 30 couverts pour repas de noce et parties privées. 17juillet—1m

Crescent Hotel, A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel, avantageusement connu, est ouvert et peut recevoir les voyageurs.
Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire une agréable résidence d'été. On débarque au "Crescent Wharf", vis-à-vis de l'Hôtel. TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires
22 juin—2m

Restaurant de Paris, 32 rue Bienville,
OSCAR LEUREY, Propriétaire.
PHILIPPE FORGET, Gérant.
Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées, pour habitants. 16 mai—1an

RESTAURANT COSMOPOLITE.
Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix.
Les soupers, dîners, repas de noces, etc, y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

RÉOUVERTURE Du Lake Park House et Restaurant de N. MILLER,
au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.
LA RÉOUVERTURE de cet établissement a eu lieu, pour la saison, le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière.
Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins
De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.
N. MILLER, Lake Park House.
30mar—6m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST-CHARLES, NO 19, Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA, Propriétaire
4v 1an

BISMARK.
CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est foulé tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ÉCHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.
Concert tous les soirs.
Restaurant à la carte 6 mars 1an Mar..JD

MANUFACTURE DU SUD. JOHN NORWOOD,
Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers, No 180 de la rue du Canal, près Dryades, Nouvelle-Orléans.
Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 1lavril—1an

GLYNN & WINTZ,
9......RUE DU CAMP......9
Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants. Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.
Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.
On a toujours en magasin le célèbre frage anglais de Day & Martin. 7 mars 1an

CUVES —ET— Toute espèce de Travaux de Charpente.
LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins, etc.
J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box 265 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No 245 de la rue du Canal ter Franklin. 13 avril—1an

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE Pour la Machine à Coudre de Grover & Baker,
Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.
Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane 21 mai—3m

Julius Loeffler, (successeur de CHAS. LOEFFLER,) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant
D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
NO. 125, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans

Avis de Société.
MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.
Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville. J. A. LUM, FRANK H. HOOKER

Pianos, Musique et Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46......RUE ROYALE......46.
IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord) PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c. &c.
Le tout offert à des prix excessivement réduits.
29mai—1an

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21août—1an

Collège Classique et Commercial.
133......RUE QUARTIER......133,
Entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs :
EDW. C. HAYDEL——CHS. BLÉTON.
LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31janv—1an.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire.
Près d'Alexandria, Louisiane.
Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.
Pour renseignements, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant à Alexandrie.
11janv—1an

MANUFACTURE A LA VAPEUR. GRAUGNARD & SCHNEIDER,
MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,
Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.
IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,
No. 11, Rue Vieille-Levée.
En face du Bureau de Poste, Nelle-Orléans.
TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser.
Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.
Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1an

JOHN M. COONEY, AVOCAT,
(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District)
Bureau, No 21 de la rue du Camp, (Au premier.)
4 juin—6m

GLACIERE STONEWALL
Glace ! Glace ! Glace
EXPEDIE, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, aux frais des acheteurs.
Les ordres sont exécutés sans retard.
Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes des importateurs. 4 juin—3 mois.

H. F. GIVEN,
11......RUE DE L'UNION......11
COURTIER DE SUCRE ET DE COTON, —ET— NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
16juill—6m Nouvelle-Orléans

Avis aux Planteurs Sucriers.
LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY" De Barils à Mélasse.
Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nile-Orléans.
AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les fournirons à cercles de fer ou de bois, et au gré des acheteurs.
Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.
Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de R. Marsh, Dryman & Co., au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.
E. F. WALLICHE & Co., D. M. HOLLINGSWORTH.
18juin—6m

Selles. Selles. Selles.
A QUATRE PIASTRES PIECE
1,000 SELLES McClellan à $4 pièce,
100 CARABINES à $12 et $15,
500 FUSILS DE CHASSE, fins, à deux coups, à $15 et $25,
Et un grand assortiment de COUTELLERIE de table et de poche, et autres QUINCAILLERIES, à bas prix,
A vendre par S. B. CHURCHILL & BROTHER, Successeurs de Taylor & Churchill,
24 juin—1m No 41 de la rue des Magasins.

A la Selle Anglaise. F. GIEFERS,
24......RUE ST-CHARLES......24.
FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.
Prix modérés. 7janv—1an

MANUFACTURE DE CIGARES DE J. Ballester,
Encoignure Chartres et Bienville.
LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 6 avril—1an

CIGARES. CIGARES.
Premier prix à l'Exposition de 1869.
F. SUAREZ,
13......RUE COLUMBUS......13.
Entre Remparts et St-Claude.
TOUJOURS en magasin un assortiment complet de CIGARES fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane, de même que des cigares mêlés et du pays au plus bas prix du marché. 14mai—3m

Point d'Aiguille Double, Elastique.
LA MACHINE A COUDRE QUI A REMPORTÉ LA MÉDAILLE D'OR, $60......$65,
ELLE N'A PAS D'ÉGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.
Elle est patentée en Amérique et en Europe.
Toute la machine est à la surface et peut se huiler sans changement de place. La Longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines dedans et la machine coud avec vitesse, du coton ou du fil de tous les numéros, les dentelles les plus fines et les draps les plus épais.
Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de couture de couleur et de grandeurs convenables, et faire des broderies supérieures à tout ce que peut exécuter la main.
Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine :
1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines
2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.
3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.
4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.
5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.
6 Elle ne fait presque pas de bruit ; on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.
7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.
8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.
9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et ce fait, joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.
Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires ; 1o elle coûte peu, ce qui est la chose la plus importante ; 2o elle est simple et elle dure ; 3o le mécanisme en est parfait.
J. CONSIDINE, Agent, 182 rue Canal.
On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur sont offerts
Post-Office, Boîte 816.
8juin—3m

LE CÉLÈBRE ENDUIT EGYPTIEN,
Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.
CE remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens Egyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à tout le monde en toute saison et sous n'importe quelle latitude.
Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes, celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.
Les propriétaires en général et chacun en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des cuves à eau, planchers, lambourdes et revêtis de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer, etc., etc.
L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protège également des atteintes de l'humidité ou de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se détérioreraient sous ce climat humide.
Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protège également de l'humidité et de ses conséquences les soieries de nuances délicates qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de lainage qui craignent des atteintes des mites.
L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur, chez ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse, et chez E. O. AUDIBERT, chapelier, No 62 rue de Chartres 1Ouil—3m.

De la viande fraîche, en tout temps ! en mer, dans le camp et en marche.
Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os.
GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.
L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraîche du marché et celle qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boîtes en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres
Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le jus et l'odeur de la viande fraîche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après les directions qu'on trouve sur la boîte, on ne peut la distinguer d'un ragoût ou un hachi qui vient de la viande fraîche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marchés :
1o—Comme elle égale la viande fraîche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.
2o—Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.
A. C. PIERPONT & CO. Marchands de groceries en gros —Et— Receveurs de provisions, No 15 de la rue Nile-Levée, Nile-Orléans—Agents.
mai—6 m

Vins—Liqueurs—Provisions—&c
LA MARQUE DE WHISKY DEXTER,
Connue sur le marché du Sud depuis 1826
Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous estampons dessus, au feu, la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein.
Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.
EDMUND DEXTER & SONS, Nos 51 et 49 Sycamore street, Cincinnati.

Whisky Dexter, Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse). Cognac Jules Tardos, Whisky Bourbon Jules Tardos, Amer Newfoundland (Terreneuve), —Egalement— Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon. A vendre par JULES TARDOS, No 69 rue Tchoupitoulas.
27 jan—6m—t121

E. DECHAMPS, No. 20 de la rue St-Louis, Nile-Orléans,
IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français ; de liqueurs, absinthe anisée, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, etc. Seul importateur des vins de Fouget fils, de Bordeaux. 2 janv—1an

AGENCE GENERALE.
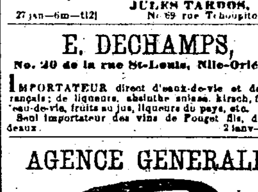

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils. de Alphonse Cabuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de S. Cazet,
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Cie.
3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS
Importateurs et Marchands de toute espèce de CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS, Anisette, Curaçao, Marasquin, CORDIAUX ASSORTIS, Absinthe et Kirsch, —ET— Fabricants de Syrops de Fruits, Médaillés.
23déc—1an

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés ; Sucre en morceaux et Sucre en poudre. A. THOMSON & CO, No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette. A. THOMSON & CO, No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités. A. THOMSON & CO, No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations. A. THOMSON & CO, No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts. A. THOMSON & CO, No 48 de la rue Tchoupitoulas.
16 fév 6m

VIEUX WHISKY BOURBON, DE J. A. MILLER, Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.
Provisions et Céréales.
Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié, de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité. Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Mais, Farine, &c.
Avances sur les consignations faites à MM. F. D. COBB & CO, à New York.
COBB, DOLHONDE & CO, Au No 37 de la rue Natchez.
22 janv—au 31 juil—Mar J D

CAZAUX & VERGNOLE
73......VIEILLE-LEVÉE......73
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.
VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. P. McKinley, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 30 ans monte des moulins dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est nul. Un grand warehouse, bâti sur la Levée, éloigné toujours touche à un jardin, met le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour obtenir un moulin de premier ordre.
Pour plus d'informations, s'adresser à EMILE DUPRÉ, Enc. Peters et Douane, — ou aux MM. SONIAT FRÈRES, soins de J. LONG, Kenner P. O.
A vendre—Un équipage de 6 chaudières à riz 1er janv—1es
11juil—3m

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN,
A. ROCHEREAU & CO., COMMISSION MERCHANTS
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fév—1 an 16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.
ORGANISÉE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible
Etat des Affaires.
Polices en vigueur......$25,000,000
Actif......1,500,000
Revenu annuel......800,000
Pertes payées......500,000
Officiers.
W. H. PECKHAM, Président, H. V. GAHAGAN, Secrétaire, L. McADAM, Actuaire, G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York, Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York, John J. Crane, président Banque Republic, William T. Hooker, Wall Street, William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co, Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co, Hon. George Opdyke ex-maire de New-York, Minot C. Morgan, banquier, Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co, Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company, Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co, Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats, E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co., William Wilkens, maison W. Wilkens & Co, Julius H. Pratt, négociant, William W. Wright, négociant, Charles J. Starr, négociant, William Allen, négociant, George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York, George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company, John H. Sherwood, Park Place, Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street, Edward H. Wright, Newark, New-Jersey, George W. Farlee, avocat, W. L. Cogswell, négociant.
JOSEPH MAGNER, AGENT GÉNÉRAL POUR LA LOUISIANE, No 49 DE LA RUE DE L'UNION.
25 fév

J. B. WALTON, Encanteur, Estimateur et Agent Général.
No 6......RUE CARONDELET......No 6.
Nouvelle-Orléans.
LE soussigné annonce au public qu'il continuera, au No 6 de la rue Carondelet, la vente de propriétés foncières et les affaires d'encan en général. Il sollicite l'appui de ses amis pour la vente des immeubles, des actions, marchandises, meubles, &c.
Il s'occupe de la vente des biens de succession, des ventes des gardiens du port et des assureurs, de toute espèce de ventes au dehors.
L'attention des propriétaires est appelée sur son système de plans et de livres de plans où ils trouveront les renseignements les plus exacts. J. B. WALTON.
1juillet—

AVOCATS --- Société.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.
E. WOOLDRIDGE, J. W. THOMAS,
3juin—3ms Bureau No 21 de la rue du Camp.

JOHN ARMSTRONG, Fonderie et Fabrique de Bouilloires, Au coin des rues Erato et Nile-Levée, Nile-Orléans, (Lne.)
FABRIQUE DE MACHINES A VAPEUR, VERTICALES et HORIZONTALES
Moulins à sucre, machines à dessécher, moulins à scie, colonnes en fer, façades de bâtisses, fourneaux barres à grilles, vérificateurs de noir animal, articles à gaz locomotives à basse pression, bouilloires à cylindres, de toute espèce, filtres, caisses et clarificateurs de fer, &c.
1avril—6m.M.J.S.

Opium. Opium. Opium.
Attendu par le steamer ALHAMBRA, qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par E. J. HART & Co.,
8juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de Peak, Frear & Co., Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.
Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de E. J. HART & CO., Seuls Agents dans les Etats du Sud, Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.
A vendre, en détail, par
H. F. WILSON & BRO, Au coin des rues Magasin et Philip ;
CLARK & MEADER, Au coin des rues Commune et Carondelet ;
SAM'L HASTINGS, Au coin des rues Magasin et Félicité.
8juin

Sucres !
1000 Colis. sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut,—et tendus et en magasin. A vendre par E. J. HART & Co., Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas
8juin

SOUDE. 2000. SEL DE SOUDE. SOUDE CAUSTIQUE, 62 o[o. BI-CARBE DE SOUDE.
A vendre, en magasin et en Douane, par E. J. HART & Co., Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.
8juin

Daniel & James D. Edwards
Nos 21. 23. 25. et 27 de la rue Delta, —Et— Nos 22. 24. 26. et 28 de la rue Front Nouvelle-Orléans, Lne.
Fabricants d'équipages à vapeur, améliorée, POUR LA FABRICATION DU SUCRE, Et de toute espèce d'ouvrage EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR &c. ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries ; —Marchands de— TUYAUX et INTALLATIONS en FER de toute grandeurs. POMPES A VAPEUR ET A BRAS.
Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de RÉPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.
22 juin—un an

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.] Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
21 sept—1an LEEDS & CO

$40---$45---$50,
Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON.
—AU— No 6 DE LA RUE BARONNE.
ELLE est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté.
Elle coûte vingt-cinq piastres de moins qu'aucune autre machine de premier ordre.
On demande des agents dans tout le Sud. S'adresser à E. W. INGE, Glass Box 497, Nile-Orléans.
15mai—3m

Ch. FACIOT, RELIEUR DE PARIS,
EXECUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, marbrure, encadrement en passe-partout. Aussi : Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc., 37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale. Prix modérés. 24juin—1an

Bon Marché !
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations. 26 oct—1an

J. J. ALBERT, 60...Rue Douane...60
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre :
Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c.,
Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

CHARLES E. WYNNE & FARR,
Marchands et Agents pour la vente —DE— MACHINES ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,
No 111, rue Gravier, Nile-Orléans.
NOUS avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et condenser le coton, MACHINES à riz, EVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à gru, et toute espèce d'instruments d'agriculture, que nous offrons aux prix de fabrique
Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. 13 juillet—3m

DEMANDE DE MEUBLES.
ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 156 de la rue De'ord, près Camp magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp. A vendre, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à s'y adresser. On y achète des meubles en grande ou en petites quantités, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.
28mars—1an t 1 2

Tonnellerie qui a remporté le prix
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.
LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.
B. J. BERKERY, Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.
7nov 1an (Débarcadère du [illegible])

Agence pour la vente des CERCLES "ARROW,"
43......Rue Carondelet......43
NOUVELLE-ORLÉANS.
LE CERCLE "ARROW."
LA demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours, les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison, ils sont à même de remplir toutes les demandes de CERCLES "ARROW" que leur adressera le commerce. Ils vendront également le CERCLE A BOUCLE, de toutes grandeurs et garanti fait du meilleur fer anglais.
H. T. BARTLETT, R. W. RAYNE, Agence générale, No 43, Carondelet, Nile-Orléans.
2mai—3ms

Banque de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1869.
A une assemblée de la Direction tenue ce jour, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de huit pour cent, libre de taxe, payable le 6 courant.
N. AUGUSTIN, Caissier.
2 juillet—1m

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.
No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.
L'ATTENTION du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleures peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins cuirs Hemlock et Oak, à semelles, serges anglaises, élastiques, rubans à border. &c.
Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les prix d'entrée avantageux au commerce.
Wm. J. SHELDON, No. 36, de la rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane.
11juil—3m

Médicaments.
Le "King of Chilis" (remède pour la fièvre au frisson) réussit toujours.
Substitut de la quinine—King of Chilis,
Le King of Chilis guérit des fièvres,
Le King of Chilis guérit des fièvres qui viennent tous les deux jours.
Les fièvres du troisième jour cèdent au King of Chilis,
Le King of Chilis guérit des fièvres du septième jour,
Le King of Chilis vous guérit après que vous avez vainement employé tous les autres remèdes.
Le King of Chilis est l'ami du planteur,
Le King of Chilis opère toujours une guérison,
Pour la névralgie, employez le King of Chilis,
Le King of Chilis économise le temps et l'argent.
$100 si l'on cite un cas où le King of Chilis de Dromgoole & Co. n'a pas opéré une guérison.
Le King of Chilis—guérison permanente,
Ayez recours au King of Chilis et vous ne tremblerez plus.
Pour la Diarrhée, employez le "Red Diarrhœa Remedy",
Le R. D. R. guérit la diarrhée aiguë et de la diarrhée chronique.
Employez le R. D. R. pour l'estomac et les intestins,
Le R. D. R. arrête les vomissements.
L'English Female Bitters rend les forces aux malades,
L'E. F. B. guérit à votre femme malade,
Les médecins sont invités à employer L'E. F. B.
L'E. F. B. convient aux dames âgées et aux jeunes dames.
A vendre, en gros, par WHEELOCK, FINLAY & CO, agents, coin Gravier et Magasins.

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK,
Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent de certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irascibilité nerveuse.
Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ! Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.
Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas ; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.
F. P. DUCONGE, Agent, rue de Chartres, No 39, Nile-Orléans
1nov

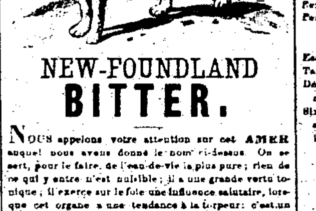
NEW-FOUNDLAND BITTER.
NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On se sert, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure ; rien de ce qui y entre n'est nuisible ; il a une grande vertu tonique ; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur : c'est un stimulant doux ; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.
Notre réputation est garante de sa pureté.
La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.
M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an—MarJS

Collège de médecine et de chirurgie, DE MILWAUKEE.
☞ Incorporé par la Législature du Wisconsin.
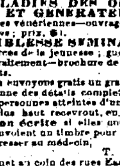

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et où ceux-ci reçoivent les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, les maladies du foie du sang, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génitaux ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.
On transmettra aux malades par la poste ou cachetés, en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants :
MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS : Catarrhe Chroniques, Bronches, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages ; prix, 25 cents.
MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures ; prix, 50 cents.
MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GÉNÉRATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures ; prix, $1.
FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse ; guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées ; prix, 25 cents.
Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collège.
Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.
S'adresser au médecin,
T. WILLIAMS, D. M., Cabinet au coin des rues East Water et Mason, Milwaukee, Wis.
N. B. On écrit et parle le français au Collège.
15 juin—1 an.

Pilules Cathartiques d'Ayer
MEDICAMENT LAXATIF.
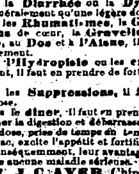

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison ; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.
Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, chacun peut les prendre en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable ; étant purement végétales elles ne sauraient faire de mal en quelque quantité, qu'on les prenne.
Elles fonctionnent et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieurs ; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en prenant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.
On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes :
Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et le manque d'appétit, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.
Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.
Pour la Diarrhée ou la Dysenterie, il n'en faut généralement qu'une légère dose.
Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs aux Côtés, au Dos et à l'Aine, il faut en prendre continuellement.
Pour l'Hydropisie ou les enflures qui en proviennent, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.
Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.
Après le dîner, il faut en prendre une ou deux, afin d'amener la digestion et débarrasser l'estomac.
Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.
DR. J. C. AYER, Chimiste, A. des E.-U., à Lowell, Mass.
On vend les pilules d'Ayer chez MM. E. J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co, dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.
nin—4m—2 l —vkr

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	L. B. Pothier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
I. N. Marks,	Wm Creevy,
R. F. Schmidt,	T. K. Finlay,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCoard,	John C. Sinnott,
I. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers

JOHN DAVIDSON......Président.
W. S. PIKE......Vice-Président.
R. W. YOUNG......Secrétaire.
L. A. FOURNIER......Trésorier.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
E. FOUCHÉ, Agent.
Bureau : No 126 rue Carondelet (Bâtisse Dorsières.)
16oct—1an

Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Pelican, de la Nile-Orléans,
Bureau, No 28 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas. CHS. ROMAN, Président. M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs :

CHS ROMAN,	THS BAILLY-BLANCHARD, jr,
D FATJO,	ARTHUR FORSTALL,
E GIQUEL,	SAM M TODD,
F A PETERSON,	LS. GREVEMBERG,
W A SHROPSHIRE,	S N MOODY,
GABRIEL PASCAL,	

1janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
......RUE DU CANAL.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie [illegible]:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie		$835,468 18
Sur les risques de mer		203,767 98
Sur les risques de rivières		182,092 3
Total		$1,221,328 53
En moins—Primes sur risques non expirées		230,962 0
Montant net des primes le 31 mai 1869		$990,366 53
Pertes payées :		
Sur les risques d'incendie	$269 689 08	
Sur les risques de mer	88,008 49	
Sur les risques de rivières	79,461 11	
	$437,158 68	
Taxes	46,184 29	
Ré-assurances et primes remboursées	38,045 32	
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts	67,677 23	
		589,015 57
Bénéfice		$401,350 9

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières		$144 966 99
Bons de la ville		131,500 00
Actions de banques et de chemins de fer		38 456 00
Billets garantis par hypothèques		684,151 97
Billets garantis par nantissements		106,074 34
Effets à recevoir		44,441 93
Primes en voie de perception		83,279 97
Bons de l'Etat de la Louisiane		1,500 00
Scrips de compagnies d'assurances		12,733 00
Actions du dry dock Valette		19 800 00
do de la presse "Levee Steam"		2,300 00
do du "Marine Dry Dock"		3,700 00
do de la compagnie d'assurance sur la vie "Equitable"		250 00
do du "Merchants' Exchange"		1,000 00
do du "New Orleans Lightering Co"		1,000 00
Bons hypothécaires du Grand Lodge of La.		5,100 00
do do "Turner's Ass'n"		2 000 00
En caisse		219,682 22
Total		$1,498,302 47
En moins :		
Intérêts non réclamés et intérêts à payer juillet prochain	$101,975 75	
Emission totale du scrip de l'année 1860, payable en juillet prochain	118,690 00	
Primes sur risques, non terminés le 31 mai 1869	230,962 00	451,627 75
Actif net		$1,046,180 72

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869 il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, L'EMISSION ENTIÈRE DE SCRIP POUR L'ANNÉE 1860, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. McCOARD	M. FUJO,
L. F. GÉNÉRÈS,	P. S. WILTZ,
M. Z. KELLY,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.	

9juin

Compagnie d'Assurance de la Louisiane.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1869		$496,838 21
Savoir : Primes d'incendie	$324,835 96	
Primes de mer	141,692 85	
Primes de rivières	30,309 40	
		$496,838 21
En moins, primes remboursées	$1,507 49	
En moins, primes non expirées	30,760 00	
		$32,267 49
Montant net des primes		$464,570 72
Pertes, etc., payées :		
Pertes par l'incendie	$125,055 15	
Pertes par mer	119,356 73	
Pertes par les rivières	39,380 60	
	$283,786 33	
Escompte en lieu de scrip	56,240 41	
Taxes et revenu intérieur	13,007 81	
Dépenses, réassurances, etc., moins compte d'escompte	13,694 98	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé le 1er mars 1869	31,329 00	
		398,058 56
Bénéfice net		$66,517 14

ACTIF.

Placé en propriétés foncières	$33,705 05
.. .. hypothèque sur propriétés foncières	76,371 60
.. .. bonds de la ville et autres bonds	82,220 00
.. .. actions de banque et autres actions	126,785 00
.. .. scrip de compagnies d'assurance	73,478 2
Prêts sur gage	8,315
Effets à recevoir	55,119 67
Primes en voie de recouvrement	97,440 3
En caisse	116,494 60
	$667,927 34

Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 17 mars 1869.
F. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de quarante pour cent sur le montant net de primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er juin prochain.

Trente pour cent des certificats de scrip émis pour l'année 186 sera racheté et il sera également payé 6 pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de mai 1869, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Présidt

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
R. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	R. Piaggio,
E. F. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Arch'd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
E. Marquese,	Thos. H. Hunt,
Chas. Weishaar,	Chn. Honold,
A. R. Montgomery,	O. Carrière,
R. S. Howard.	

19 mars—1m—t1

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868 :

Sur les risques d'incendie	$331,794 26	
Sur les risques de mer	43,215 94	
Sur les risques des rivières	38,357 61	
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1868	$115,120	
Primes remboursées	7,539 42	
		122,659 42
Montant net des primes		$290,708 39
Pertes : Sur les risques d'incendies	$63,364 33	
Sur les risques de mer	52,312 28	
Sur les risques des rivières	5,679 81	
	$121,356 42	
Taxes	13,998 67	
Ré-assurances	5,811 54	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	11,150 57	
Intérêts sur scrips non encore payés	27,858	
		180,175 2
Bénéfices		$110,533 19

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir pour primes	$67,457 76	
Billets garantis [par] billets hypothécaires	223,341 66	
Dû pour primes en voie de recouvrement	62 663 37	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	156,930 94	
Scrips d'autres Compagnies d'Assurances	96,063 25	
Propriétés foncières	70,662 77	
En caisse	68,806 06	
	695,054 85	
Moins : Dépréciation des susdites valeurs	58,044 48	
Montant net de l'actif disponible		637,010 32
Moins : Intérêts de scrips non réclamés	$5,311 56	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	27,858	
	33,169 56	
		603,840 76

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 19 janvier 1869.
JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars. Il a été résolu, en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, SIX P'our cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.

— DIRECTEURS —

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	M. Payre,
G. W. Sabcock,	W. T. Williams,
T. S. Blanchard,	Aug. Reichard,
Wm. Steven,	E. Miltenberger,
J. A. White.	J. Tuyes.

19 janv— 19 janvier 1869.

VENTES JUDICIAIRES.

ROBERT McREE vs A. F. DUNBAR.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 591— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située No 214, rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

THOS L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 août—3 6 10 13 15

S. L. FASNACHT vs W. H. BROOKS.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No 149 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze d'août 1869, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom de "Half-Way House", sur le Nouveau Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 août—3 6 10 12 14

THO. HALE vs. la Dame CANNON.
PHIL. DAUMM vs. FRANK FORD.
QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Nos 19,293 et 19,645.

ALF. MARCHAND vs. W. R. HICKS.
EUSEBIUS FRANTZ vs HANGEL & HUTH.
CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Nos 15,240 et 18 268.

WM ALTHAUS vs MOLLIE HUTCHINS.
SIXIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,771.

EN vertu de cinq ordres de vente rendus le 27 de juillet 1869 à moi adressés par les susdites Cours de District dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf d'août 1869, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un grand assortiment de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29juillet—29,1,3,6,8août

DAVID JACKSON vs. La Dame MARY McPHERSON, veuve en communauté et administratrice d'Antonio Horta, décédé.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,823—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

1o Un certain terrain [illegible] situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec (ou Histoire des Remparts (ou d'Amour), St-Claude (ou des Bons-Enfants) et Columbus (ou Mystérieuse), mesurant, mesure anglaise, [illegible] pieds de face à la rue Kerlerec et soixante-[illegible] pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts et cent pieds neuf pouces sur la ligne du côté de la rue St-Claude.

Le dit terrain désigné [illegible] Pilié et De Pouilly, architectes, [illegible] le 15 de juin 1865, [illegible] annexé à un acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 2 mars 1866, par [illegible] vente de cette propriété faite par la Dame Amelia Horta, veuve d'Alfred Hartabise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juillet—13 22 31—août 7 14

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs ANTONIO COSTA.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,73—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, par celui-ci transféré à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par ce dernier à moi transféré, je procéderai le MARDI trente-et-un d'août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

Un terrain désigné par le numéro Cent trente-deux, dans l'îlet vingt-deux, situé rue de Craps entre celles d'Espagne et Mandeville, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans. Le dit terrain ayant trente-deux pieds de face à la rue de Craps sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse, en bois, couverte en bardeaux, portant le No [illegible] sur la rue de Craps, une cuisine basse, en bois couverte en bardeaux, etc., etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous signatures privées en date du [illegible] mars 1868 enregistré au bureau des améliorations, au livre 82, fo 256.

2o. Un certain terrain ou une certaine portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cinquante borné par les rues Prosper, Anthony, Bolidelle et Annette, désigné par le numéro Cinquante-Cinq, d'après un plan dressé par John Brun, architecte, le 3 avril 1868 et déposé en l'étude de H. P. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 41 du Livre de plans No 5.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente-deux pieds cinq pouces [illegible] de face à la rue [illegible], par une profondeur de cent soixante pieds un pouce quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices en bois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz suivant acte sous signatures privées, en date du 17 mars 1868 et enregistré au bureau des hypothèques au Livre 85, folio 251.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 juillet—août 5 17 25 31

E. H. BAYLY vs THOMAS McKNIGHT.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues St Charles, [illegible] Nayades, Carondelet (autrefois Apollon), St André et Josephine, désignée par le numéro Cinq d'après un plan annexé à un acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 23 avril 1866, portant vente par le défendeur à [illegible].

La dite portion de terre forme l'angle des rues St Charles et St André et a une façade de [illegible] pieds [illegible] pouces sur la rue St Charles, [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours [avant] la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—[illegible].

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juillet—6 14 27 29—7 août

T. & P. AVENDANO vs La Dame LOUISE TERLET veuve d'Angel Xiques

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No. 716— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé sur la Batture, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette et désigné par le numéro [illegible] d'après un plan certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date de février 1852 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, [illegible] devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la dite rue Fulton, vingt [illegible] pouces et quatre lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent dix sept pieds et [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Cenas, en date du 30 avril 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans

8 juillet—8 16 25—août 8

BERTRAND SALOY vs LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES ARTS ET MÉTIERS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 465—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Prieur, Johnson et Ste Anne, désigné par le numéro Quatre de l'îlet numéro onze, d'après un plan dressé par J. N. De Pouilly architecte, déposé sous le No 216 en l'étude de Théo Guyol, notaire public en cette ville, mesurant, mesure américaine, trente-neuf pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le même îlet, étant la moitié du terrain désigné par le numéro Trois de l'îlet Onze, mesurant dix neuf pieds dix pouces neuf lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

3o—Un terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro Cinq de l'îlet Onze, mesurant vingt-sept pieds trois pouces six lignes de face à la rue d'Orléans sur soixante-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juil—6,14,22,29—août 7

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—Mary Weller, femme d'Adolphe Elie contre son mari—No 618.—Je certifie que le 8 juillet 1869 jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir :

Mary Weller, femme d'Adolphe Elie, contre son mari,—No 618.

Dans cette affaire soumise à la Cour, sur les preuves au dossier, et les témoignages pris de consentement, la Cour, ayant dûment considéré et étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mary Weller, et contre le défendeur, Adolphe Elie, son mari,—décrétant une séparation de biens entre eux et le remboursement par le défendeur, de la somme de cinq mille piastres et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris.

Jugement signé le 8 juillet 1869.

Signé : CHARLES LÉAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce dixième jour de juillet de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et la quatre-vingt-quatorzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS, Député Greffier.

24 juillet—26—3 10 17 27 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane—Attendu que les présentes concernent soient—Attendu que Sonnet, épouse de Pierre Adolphe Charbonnet, ayant acheté à une vente, faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour en ladite vente pour enregistrer la dix-huitième jour de mai de la Législature de l'Etat de conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions à la manière de procéder" ; approuvé le 15 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence de tout défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour autre raison quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater du jour de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le dix-septième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 12 de fevrier de l'année 1867, dans l'affaire de John Coleman, receveur vs. a née 1867, dans l'affaire de John Coleman, receveur vs. le Greffe de cette Cour, No 18 255 du docket de la Cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de trois cent trente piastres, Joseph Numa Charbonnet, pour le compte et bénéfice de Félicité Sonnet, épouse de Pierre Adolphe Charbonnet.

Description de la propriété après le transfert judiciaire, savoir :

Un lot de terre désigné par le No 1 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hemecourt, député ingénieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, et annexé au dossier dans le présent procès ; le dit lot de terre mesurant en pieds américains, vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes face à la rue des Ursulines, vingt-trois pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne de fond ; quatre-vingt huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur du côté de la rue de Rochebrave et quatre-vingt deux pieds deux pouces sur la ligne opposée.

Bureau du greffier, ce 15 juillet 1869.

Signé : WM. WOELPER, greffier.

22juillet—22—4,22août

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Sèches de fonds et de fantaisie, Malakoffs, Flanelle, Chemises de dessus melton et tweed.

PAR VINCENT & CO. [illegible] sera vendu, MARDI [illegible] aux Nos 62 et 64 de la rue [illegible]

400 lots marchandises [illegible] comprenant un grand assortiment [illegible]

200 doz. malakoffs, [illegible]

200 do chemises de dessus en flanelle [illegible] pressément pour le détail.

PAR D. E. MORPHY.

VERRERIE—Vente pour le Commerce

PAR D. E. MORPHY & E. MORPHY, encanteurs.—Il sera vendu, JEUDI, 5 août 1869, à 11 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins 113 barils gobelets, verres, tiggers, tuppers [illegible] mélasse, couvercles en ferblanc.

Conditions—Comptant.

PAR JOS. N. ROBERT.

VENTE SANS RÉSERVE

Un fonds de magasin, consistant en marchandises sèches, chapeaux, linge fait, merceries, bonneteries, &c. &c.

PAR JOS. N. ROBERT [illegible] Salle d'encan No 44 rue Vieille-Levée, Aujourd'hui MARDI [illegible]

Conditions à la vente.

PAR G. DE FERIET.

Agréable résidence, dans la rue de [illegible] entre les rues Bourgogne et Remparts.

Une résidence en briques, à étage, dans la rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier

— Et —

Deux maisons basses, en bois, à Alger

Succession de Mme Veuve P. G. Boun[illegible]

PAR G. DE FERIET, [illegible]

PAR EUGENE TOURNE

Successeur de BERNARD TURPIN

Vin en barriques, sans réserve,

En débarquement de la barque Anne & Alice

PAR EUGENE TOURNE [illegible]

SANS LIMITE

Vin Rouge - - - Vin Rouge.

En débarquement de la barque [illegible]

PAR EUGENE TOURNE [illegible]

PAR SIGUINAULT

Succession de Claude Joseph [illegible]

PAR S. GUINAULT [illegible]

GROCERIES.

[illegible]

Vente pour cause de déménagement

Vaches laitières, Chevaux, Charrettes à [illegible] Jersey Wagon, Voiture [illegible] de Charrues, 2 petites machines à vapeur [illegible]

PAR S. GUINAULT [illegible]

PAR B J MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais mulets buggies, harnais &c à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery [illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY [illegible]

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de dits cottage [illegible]

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., encanteur [illegible]

PATRICK FLANNAGAN vs EDWARD MURRAY.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,800—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg [illegible] dans le Quatrième District [illegible] désignés par les numéros [illegible] dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Fulton et Chippewa et l'Avenue Washington [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—[illegible]

La Dame JULIA MYERS vs W. T. PRICE.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,39—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés en la paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis le deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans [illegible] désignés par les numéros [illegible] d'après un plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, daté du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de [illegible], notaire public en cette ville. Les dits terrains sont bornés par les rues du Marché, de Jackson et les Avenues [illegible] mesurant [illegible] sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] juillet—[illegible]

JEAN MICHEL vs GEORGE GROSZ

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, Robertson et Villeré, suivant plan dressé par J. A. D'Hémecourt, arpenteur, en date du 24 septembre 1856 et annexé à un acte au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 septembre 1856, et mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Villeré, cent vingt-sept pieds six pouces six lignes de profondeur du côté de la rue St Louis, sur vingt pieds cinq pouces et quatre lignes de largeur dans le fond du côté de la rue Robertson, lequel terrain s'élargit en s'avançant par une ligne qui fait une profondeur de soixante quatre pieds cinq pouces et une ligne du côté opposé, par une seconde ligne sur la ligne du fond de la largeur du sud rue Villeré, sur quarante pieds deux pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Narcisse Frechou, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 9 avril 1867 et inscrit au bureau des hypothèques au Livre 94 fo 429, et au bureau des aliénations au Livre 95 fo. 156, de la paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13juil—13,22,31—août 7,14

Chandières à Sucre.
UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de Messieurs R & J. RANKIN & Cie, de Liverpool.
A vendre par M. A. DE LIZARDI, No 25, rue Carondelet.
4mai—3ms—t1FP